

**Lutte contre le COVID : distribution des masques « grand public »**  
**Mode opératoire**

↳ **Quand ?**

Chaque Montignien recevra dans les prochains jours dans sa boîte à lettres un courrier de la mairie de Montigny-lès-Metz comprenant une attestation sur l'honneur à renseigner obligatoirement. Ce document permet de se rendre à un point de retrait le samedi 9 mai ou le dimanche 10 mai sur une ½ journée (de 8h à 12h30 ou de 13h30 à 18h) de façon à équilibrer les passages sur la journée.

↳ **Où ?**

Le point de retrait est défini en fonction du lieu de résidence. Il sera bien indiqué sur votre courrier. Il est indispensable de respecter le jour, le lieu et la plage horaire qui sont attribués de façon à équilibrer les flux.

Les six sites de distribution :

- PREAU ELEMENTAIRE ECOLE MARC SANGNIER
- PREAU ELEMENTAIRE ECOLE SAINT EXUPERY
- PISCINE MUNICIPALE
- PREAU ELEMENTAIRE ECOLE POUGIN
- ESPACE EUROPA
- PREAU ELEMENTAIRE ECOLE CRESSOT

↳ **Comment cela va se passer ?**

Les six points de distribution sont organisés et équipés de façon à permettre un accueil sanitaire sécurisé. Il conviendra à chacun de respecter les règles relatives à la distanciation sociale. Les points de retraits seront également organisés de façon alphabétique (nom de famille) pour répartir la distribution sur les sites. La Protection Civile sera présente sur tous les lieux de distribution.

↳ **Que dois-je amener ?**

- Le courrier reçu dans votre boîte à lettres dûment renseigné.
- Votre taxe d'habitation ou un justificatif de domicile.
- Une pièce d'identité

Le jour de votre retrait n'oubliez pas également de vous munir de votre attestation de déplacement.

↳ **Vous ne pouvez pas vous déplacer ?**

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, elles pourront confier à un proche, un voisin, leur courrier de retrait accompagné des justificatifs.

Sans vous déplacer, vous avez également la possibilité de vous faire envoyer ou déposer le masque à domicile la semaine suivante (à partir du 15 mai). Il conviendra également de bien renseigner le coupon et le joindre d'une copie des justificatifs demandés à faire parvenir à la mairie, mairie de quartier ou services techniques municipaux.

Pour les personnes isolées et âgées, qui sont dans l'incapacité absolue de se déplacer et qui ne peuvent pas solliciter un proche ou un voisin pour récupérer leur

masque aux points de distribution, il convient d'appeler le service 3ème âge, les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h au 03 87 55 74 44.

**Infos masques** : masque textile 100% coton double couche, Homologué AFNOR +



DGA- Lavable 50 fois à 60° /  
Efficacité de filtration des  
particules de 3 um : 70%  
suivant protocole essais décrit  
par la DGA / Respirabilité,  
perméabilité à l'air : 96  
L.m2.S-1 pour une dépression  
de 100 Pa  
Masque conditionné  
individuellement avec notice  
explicative

Des masques taille enfants (5 ans – 11 ans) seront disponibles dans un second temps.  
La livraison est prévue à partir du 23 mai.

↳ **Contact presse** | Emilien CUNAT | 07.60.16.86.90 |  
[emilien.cunat@montigny-les-metz.fr](mailto:emilien.cunat@montigny-les-metz.fr)